

HYDRO IMPRESSION



Intérieur

DESCRIPTION

Peinture d'impression à base de résine alkyde en émulsion et acrylique

DESTINATION

Murs et plafonds en intérieur sur supports tels que plaque de plâtre cartoné, enduit à l'eau, ancienne peinture mate. Bois bruts tendres.

PROPRIETES

- Très pénétrant, fixe les fonds
- Perméable à la vapeur d'eau
- Bon pouvoir opacifiant et garnissant
- Très grande facilité d'application
- Sans odeur

Classement AFNOR NFT 36 005 Famille I Classe 4a/7b2.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect en pot	: Liquide onctueux.
Aspect du film	: Aspect mat.
Masse volumique	: 1.45 +/- 0,05 Kg/l.
Extrait sec	: En poids: 58 +/- 2% en volume: 40 +/- 2%.
COV (directive 2004/42/CE)	: Valeur limite UE pour ce produit. (cat. A/g): 30 g/l (2010). Ce produit contient au maximum 1 g/l de COV.
Point éclair	: Non concerné.
Rendement	: 7 à 9 m ² /l selon la nature des fonds et le mode d'application.
Séchage (20°C - 65%HR)	: Sec au toucher 1 à 2 h.
Recouvrable	: 6 h.
Teintes	: Blanc.
Stockage	: 1 an en emballage plein et fermé à l'abri du gel et des fortes chaleurs.
Conditionnement	: 15 L et 5L.

Préparation des fonds:

La qualité et la préparation des fonds seront conformes au DTU 59-1.

Le support doit être nettoyé, poncé (grain fin) et dépoussiéré au préalable avant l'application. Le support doit être propre, sec et sain. Sur les anciennes peintures, éliminer les parties mal adhérentes.

Après préparation des fonds, appliquer 1 couche **NEBRASKA HYDRO IMPRESSION** sur tous supports poreux tels que :

- Anciennes peintures mates adhérentes.
- Enduit au mortier de liant hydraulique, enduits de dégrossissage ou de lissage, plaques de plâtre à épiderme cartonné carreaux de plâtre.
- Bois brut tendres (sapin/pin).

Application:

Conditions d'application : DTU 59.1.
Matériel d'application : Brosse synthétique, Rouleau polyamide texturé / microfibres 10-12 mm, pistolet.
Nettoyage du matériel : Eau.
Diluant : Eau.
Dilution : Prêt à l'emploi. En cas d'application au pistolet, diluer à 5% d'eau.

SYSTEME D'APPLICATION

Support	Impression	Finition
enduit au mortier de liant hydraulique, enduits de dégrossissage ou de lissage, plaques de plâtre à épiderme cartonné, carreaux de plâtre	NEBRASKA HYDRO IMPRESSION	1 à 2 couches NEBRASKA ACRYL (MAT, MAT INTER-EXTER, MAT GT, SATIN, VELOURS) OU NEBRASKA HYDRO (MAT, VELOURS, SATIN)
Anciennes peintures mates adhérentes		
Bois brut tendres (sapin/pin)		

HYGIENE ET SECURITE

Consulter la fiche de données de sécurité.

FICHE TECHNIQUE – Janvier 2016 annule et remplace toute fiche antérieure.

Les données physico-chimiques données dans cette fiche sont valables pour le produit blanc. La valeur de COV indiquée représente la valeur du produit prêt à l'emploi, après mise à la teinte, dilution... avec les produits de notre gamme. En aucun cas, elle ne peut engager notre responsabilité sur des mélanges qui seraient faits avec d'autres produits commerciaux, pour lesquels nous ne connaissons pas la réelle teneur en COV. La présente fiche technique a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles. Nous invitons notre clientèle à vérifier l'adaptation du produit à la nature et à l'état des fonds et à procéder à des essais représentatifs. Il appartient à notre clientèle de vérifier que la présente fiche n'a pas été remplacée ou modifiée par une édition plus récente.

GESTION DES DECHETS

Les outils seront nettoyés immédiatement après usage avec de l'eau. Protégeons l'environnement.
 - Laver soigneusement le matériel après utilisation. Le rincer avec très peu d'eau dans un récipient, laisser cette eau s'évaporer. Le résidu sec peut alors être jeté à la poubelle
 - Bien essuyer le matériel. Bien refermer l'emballage après usage. Veillez à déposer votre emballage vide dans une déchetterie. Ne pas jeter les résidus à l'égout
 Les déchets ne doivent être ni abandonnés, ni brûlés à l'air libre, ni rejetés dans le milieu naturel ou dans le réseau d'assainissement ou les ordures ménagères. Renseignez vous auprès de vos autorités locales pour connaître les modalités d'élimination et de collecte.